

maît autrement la bonne graine semée par J. N. de Hontheim (1701-1790)*).

Le dessein déjà exprimé en 1766: procurer, par la création d'établissements industriels, des occupations aux indigents, Hencke le reprit en 1783 quand, après la suppression du Couvent du St-Esprit au Pfaffenthal, il s'intéressa à l'acquisition du monastère «avec les jardins attenants et la fontaine» pour y établir une filature occupant 500 (!) personnes des deux sexes. On peut ne pas admettre que le principal objet ait été le souci de libérer ses concitoyens de la charge que constituaient pour eux ces indigents «qui vivaient dans l'oisiveté». Mais c'est aller un peu loin que d'affubler le rusé marchand de l'épithète de «fameux». L'offre de Hencke (rente annuelle de 60 écus à 4^o/_o et rédimible en 10 ans) fut rejetée le 28. 2. 1784^o).

Quand les troupes alliées arrivèrent en 1792 devant Thionville, Hencke, qui y inspectait sa succursale, non seulement ne put rentrer à Luxembourg mais il fut incorporé dans la garde civique et cela — «par rapport à sa richesse» — avec le grade de sous-officier⁷).

Après l'entrée des troupes françaises à Luxembourg, l'ancien Magistrat fut remplacé le 30. 6. 1795 par un «Conseil général de la Commune» se composant d'un maire (Faber), de 6 officiers municipaux dont Hencké**), d'un agent national et de son substitut, d'un secrétaire-greffier et de 11 notables. Hencké fit également partie de la nouvelle «Municipalité» constituée par arrêt du commissaire général Bouteville du 28. 12. 1795.

*) Faut-il rappeler que le savant évêque-suffragant est entré dans l'Histoire non seulement grâce à la sage administration de son diocèse (auquel appartenait une grande partie du duché de Luxembourg) et comme auteur de la précieuse «*Historia Trevirensis...*» (1750), mais surtout pour avoir écrit, sous le pseudonyme de Justinus Febronius «*De statu ecclesiae et legitima protestate romani pontificis liber singularis...*» (1763), oeuvre condamnée par la Cour de Rome. Lorsque, en 1777, son anonymat fut dévoilé, Hontheim dut désavouer sa doctrine mais, comme le prouve un «*Commentarius*» publié en 1781, cette rétractation forcée ne fut que de pure forme.

Si les écrits de Hontheim-Febronius furent évidemment peu appréciés par les abbés du duché qui formaient le 1er Ordre des Etats, ils laissèrent des traces directes ou indirectes parmi les membres évolués du bas clergé, surtout si ceux-ci avaient eu des contacts personnels avec l'évêque-suffragant (au cours de ses nombreuses visitations au Luxembourg) ou en avaient entendu parler quand ils firent leurs études à Trèves. De ces ecclésiastiques qui se firent remarquer par leurs idées tolérantes et progressistes, nous retiendrons les noms de H. D. de Neunheuser, M. N. Muller, V. Trausch, J. Th. Van der Noot, D. C. Munchen et J. P. Maeyesz, les deux derniers ayant leur biographie dans la présente collection.

**) Comme à ce moment Hencké se disait âgé de 60 ans, il serait né en 1735 et non en 1738 comme il était généralement admis.